



Complémentaires Santé et Retraités

Les contrats Safran Santé pour les Retraités

❑ **Le contrat Santé Safran est une bonne couverture mais chère pour le retraité. Après notre comparatif du précédent numéro, nous revenons ici sur les différentes options de Safran Santé pour les retraités.**

Avec la création d'Hera-
kles, une nouvelle cou-
verture santé est entrée
en vigueur pour des retraités.

Cette couverture Santé Safran est ouverte à tous ceux qui ont été membre d'Hera-
kles, y compris pour ceux qui n'y ont été que durant leur préretraite.

Par contre, la direction s'était engagée le 14 décembre 2011 à ce que les retraités de SME puissent y accéder. Depuis cette date : rien. Tous les mois SUD interroge la direction à ce sujet et tous les mois celle-ci répond « en cours » ... En cours de quoi, on se le demande ? Pourtant certains retraités attendent cette possibilité.

Toutefois l'accès à ce contrat santé, de bonne couverture, est très couteux en tant que retraité. Certains sont d'ailleurs amenés à le quitter à la retraite, car ne pouvant plus supporter son coût. Le retraité est largué au moment où il en a le plus besoin.

► Dans notre précédent numéro nous avons publié le comparatif des couvertures pour 2013. La cotisation du contrat Safran santé comme en activité pour 2013 est à 114,56 € par personne. Pour un couple, cela fait une somme rondelette à payer, surtout au moment où la pension chute...

► Comme en activité aussi, il y a le contrat Safran Santé + avec des prestations encore supérieures (surtout sur optique et prothèses dentaires) mais il est encore plus cher : 138,64 €, par personne à la retraite.

► Un autre contrat Safran, est proposé au retraité. Il s'agit de « convention Santé » à un tarif plus bas : 74,78 € par personne.



Toutefois celui-ci n'a plus rien à voir avec les contrats en activité. Il est même, pour un tarif identique (76,95 € Pavillon 400) ou plus élevé (63,90 € Pavillon 300) inférieur aux deux contrats du Pavillon de la Mutualité :

► Honoraires Hospitalisation : Aucun dépassement (100%) avec ce contrat ; 140% pour

les 2 contrats du Pavillon.

► Honoraires Médicaux : Aucun dépassement (100%) avec ce contrat ; 150% (pavillon 300) ou 200% (pavillon 400).

► Médecines douces : 3 séances à 20 € en ostéopathie avec ce contrat, 120 € ou 150 € pour des actes plus variés avec Pavillon.

► Radiologie : Aucun dépassement avec ce contrat (100%) ; 150% (Pavillon 300) ou 200% (Pavillon 400).

► 100% de TC + 80 € en orthopédie ; 100% TC + 175 € pour appareillage acoustique, dans ce contrat, 300% limité à 300 € pour les 2 contrats du Pavillon.

► Prothèses dentaires : 270 % de TC pris en charge dans ce contrat ; 300% (pavillon 300) ou 400% (Pavillon 400).

► Optique (lunettes, lentilles) 200 € dans ce contrat ; 320 € (pavillon 300) ou 400 € (pavillon 400). Pas de chirurgie oculaire avec ce contrat ; 370 € par œil avec Pavillon.

► Seule la prise en charge de la cure thermique est meilleure dans ce contrat : 150 € contre 110 € pour Pavillon.

Telle est donc la situation de ces contrats Safran Santé dont les retraités, au regard des tarifs proposés, sont les oubliés.